



Assemblée générale

Soixante-cinquième session

Documents officiels

Distr. générale
11 janvier 2011
Français
Original : anglais

Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

Compte rendu analytique de la 13^e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 21 octobre 2010, à 15 heures

Président : M. Flisiuk (Vice-Président) (Pologne)

Sommaire

Point 54 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'information (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

10-59635X (F)



Merci de recycler 

En l'absence de M. Chipaziwa (Zimbabwe), M. Flisiuk (Pologne), Vice-Président prend la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 54 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'information (*suite*) (A/65/21 et 277)

1. **M^{me} de Bourg-Exeter** (Trinité-et-Tobago), parlant au nom des États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dit que la diffusion ciblée d'informations exactes peut aider notablement à apporter des changements positifs dans le public mondial touché par le Département de l'information. Ce département effectue un travail méritoire concernant les principaux points traités dans le rapport du Secrétaire général (A/65/277). La CARICOM est particulièrement impressionnée par les campagnes de publicité menées par le Département en préparation de la réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement, par l'initiative « Levez-vous et agissez contre la pauvreté », par ONU-femmes et par la première célébration de la journée internationale Nelson Mandela. Le programme de bourses pour des journalistes est un autre aspect important des activités de vulgarisation du Département qui devrait continuer de recevoir un appui de la part des États Membres.

2. La CARICOM remercie le Département des efforts exceptionnels déployés pour fournir, par l'intermédiaire du Centre de presse des Nations Unies et sur le site Web de l'Organisation, des informations fréquentes et équilibrées sur Haïti après le tremblement de terre dévastateur qui a frappé ce pays en janvier 2010. L'Internet est certes devenu un moyen essentiel de communication, mais il ne faut pas perdre de vue que pour la très grande majorité des populations d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine ainsi que des Caraïbes, les moyens traditionnels de communication continuent de prédominer. La CARICOM maintient donc son soutien au programme « Caribbean News Roundup » diffusé dans toutes les îles, y compris les territoires non autonomes. La Communauté s'est félicitée des efforts du Département pour assurer la parité linguistique et diffuser directement des programmes aux stations de radiodiffusion et produire et diffuser aux radiodiffuseurs dans le monde entier, des informations télévisées, des vidéos et des émissions spéciales y compris les transmissions électroniques du Centre d'information des Nations Unies pour les Caraïbes. L'oratrice relève que

les stations de Trinité-et-Tobago ont été choisies comme partenaires de la télévision des Nations Unies pour 2010.

3. Le Centre d'information des Nations Unies pour les Caraïbes fournit des informations à 19 États Membres et territoires anglophones et néerlandophones dans toute la sous-région. Le Gouvernement trinidadien continue de mettre gratuitement à disposition les bureaux du Centre d'information, ce qui permet à ce dernier d'utiliser entièrement son budget pour ses activités de communication. Dans le cadre de son activité régionale de divulgation, le Centre a apporté une aide technique à Aruba, Bonaire et Curaçao à la suite de la dissolution de la Fédération des Antilles néerlandaises en octobre 2010. Le Centre a également beaucoup collaboré avec d'autres bureaux régionaux pour lancer, à la Barbade, la campagne « Tous unis pour mettre un terme à la violence à l'égard des femmes ».

4. Le Département doit constamment revoir l'affectation aussi bien de personnel que de ressources financières aux centres d'information dans les pays en développement. De plus, des ressources suffisantes doivent être mises à la disposition du Département pour qu'il puisse s'acquitter efficacement de son mandat.

5. Les États membres de la CARICOM se réjouissent de pouvoir compter sur une coopération continue qui permette de veiller à ce que les activités commémoratives annuelles constituent un hommage approprié aux victimes de l'esclavage et de promouvoir les efforts tendant à ériger un monument en leur honneur; un appui continu sera nécessaire de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) pour le concours de conception de ce monument prévu en 2011 et de la part du Département pour obtenir un soutien grâce à des campagnes de presse et d'autres mécanismes de diffusion de l'information. La célébration en 2010 de la Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage s'est bien déroulée; la CARICOM a appuyé les initiatives lancées par la Jamaïque dans le cadre de l'Initiative sur l'impact académique qui renforcera encore le dialogue mondial mené dans ce domaine.

6. **M. Bouselmi** (Tunisie) dit que sa délégation s'efforcera de prononcer ses déclarations sous le point 54 de l'ordre du jour dans autant de langues officielles qu'il sera possible afin de mettre en exergue l'importance du multilinguisme, de renforcer l'utilisation de l'arabe à tous les niveaux à l'ONU et

d'attirer l'attention sur la diversité des Membres composant l'Organisation.

7. Faisant l'éloge du Département de l'information pour l'excellent travail accompli afin de faire connaître les activités de l'ONU et les valeurs qui lui sont propres, l'orateur loue le Département pour sa volonté de contribuer aux manifestations qui marquent l'Année internationale de la jeunesse et la Conférence de l'ONU sur la jeunesse, une initiative lancée par la Tunisie avec le soutien unanime de l'Assemblée générale. Il demande au Département de réserver dans ses programmes une place privilégiée aux questions relatives à la jeunesse et regrette que le rapport du Secrétaire général sur les questions relatives à l'information (A/65/277) ne fasse pas état de la célébration de la Journée internationale de la jeunesse 2010 dans laquelle le Département a joué un rôle central.

8. S'agissant de la question de la fracture numérique, l'orateur demande l'application des plans et programmes sur lesquels il y a eu entente au Sommet mondial sur la société de l'information organisée en Tunisie en 2005 et attire l'attention sur le rôle crucial que le Département de l'information peut jouer à cet égard.

9. Il demande que le Département traite davantage de la question de la Palestine, notamment sur le site Web de l'ONU et que des efforts soient faits pour améliorer la version arabe de ce site et pour renforcer l'utilisation de l'arabe au sein de l'Organisation dans l'intérêt du multilinguisme. Félicitant le Département et son personnel du travail remarquable accompli, il rappelle que toutes les parties prenantes partagent la responsabilité du message de l'ONU et de la sensibilisation aux questions fondamentales dans le but de leur trouver une solution.

10. **M. Wolfe** (Jamaïque) dit que le Département de l'information travaille très efficacement à la divulgation dans le monde entier des réalisations de l'ONU dans les trois volets d'activité que sont la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme. Les programmes novateurs du Département et l'adoption par ce dernier de nouveaux moyens pour traiter les questions thématiques méritent des éloges. Grâce à la célébration annuelle de la Journée internationale Nelson Mandela, le Département, en collaboration avec le Gouvernement sud-africain, veille à ce que l'héritage de Nelson Mandela soit préservé pour les générations futures.

11. À l'ère contemporaine de l'information, la révolution des techniques de télécommunication touche

même les pays en développement et les pays les moins avancés mais le coût de ces techniques empêche une grande majorité de la population d'y accéder facilement. Aussi, les moyens traditionnels de communication restent-ils importants et l'ONU doit-elle continuer de s'appuyer sur eux.

12. La Jamaïque déclare soutenir pleinement le travail accompli par le Département pour entrer en contact avec la jeunesse; elle accueille avec satisfaction les efforts déployés par le Département pour faciliter la participation des étudiants provenant des pays en développement et des pays les moins avancés à la Conférence mondiale Simul'ONU et lui demande instamment de faciliter la participation à d'autres initiatives visant les jeunes, notamment la Conférence annuelle des étudiants sur les droits de l'homme. Dans le cadre de l'Année internationale de la jeunesse, il est réconfortant de constater que l'ONU montre le chemin en assurant en particulier la participation des jeunes des pays en développement et des pays les moins avancés. L'Initiative sur l'impact académique offre la possibilité de favoriser les échanges d'idées et la création de partenariats; la Jamaïque espère bien intervenir dans la publicité qui sera donnée à cette initiative.

13. La Jamaïque est heureuse que l'amélioration du contenu et de la diffusion de la *Chronique de l'ONU* commence à attirer un lectorat plus important et se félicite de la reprise de la publication de la *Chronique* en ligne dans toutes les langues officielles des Nations Unies. La promotion du multiculturalisme et du multilinguisme qui constitue l'une des grandes caractéristiques de l'ONU doit continuer de sous-tendre tout son travail. Le Département devrait continuer de renforcer son programme des Journées des langues pour en arriver à inclure les langues autochtones parlées dans le monde entier.

14. La délégation jamaïcaine demande instamment au Département de faire connaître les dangers que représente le commerce illicite des armes légères, une menace particulièrement importante dans la région des Caraïbes, afin de permettre à la communauté internationale d'obtenir des résultats tangibles à l'échelle mondiale dans l'éradication de ce commerce. La Jamaïque est toujours résolue à collaborer étroitement avec le Département en coopération avec ses partenaires d'Afrique et de la Communauté des Caraïbes dans le but d'atteindre le double objectif consistant à organiser des activités commémoratives annuelles en mémoire des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des

esclaves et à ériger un mémorial permanent en leur honneur. Le Département mérite des éloges pour la l'étendue des activités commémoratives qu'il a organisées en 2010 en collaboration avec des États Membres et d'autres parties intéressées, sur le thème « La culture, expression de notre liberté ».

15. **M. Uspensky** (Fédération de Russie) dit que le travail du Département de l'information revêt une importance vitale pour assurer l'accès aux informations sur les réalisations de l'Organisation en faveur de toute l'humanité, conformément à un des principes de base des Nations Unies, le principe de légalité des droits. Il félicite le Département des récentes améliorations apportées à son site Web lequel joue un rôle essentiel pour mettre en lumière les activités de l'ONU à l'intention du grand public et il souligne le besoin de veiller à un développement du site qui soit égal dans toutes les langues officielles. Il se félicite du travail efficace accompli par le Centre de presse des Nations Unies pour assurer la couverture voulue en langue russe, notamment pour répondre aux besoins du nombre croissant d'utilisateurs russophones de l'Internet; le Gouvernement russe espère que le Centre continuera de recevoir les ressources et les fonds nécessaires pour pouvoir maintenir ce service des plus utile. Dans ce contexte, la délégation russe prend note avec satisfaction du travail accompli par le Département pour dresser l'inventaire et procéder à la numérisation des archives de l'Organisation, y compris des documents photographiques et vidéo.

16. La délégation russe se félicite que le Département recoure de plus en plus aux nouvelles techniques et aux médias associatifs très utiles pour atteindre de nouveaux publics, particulièrement les jeunes; par ailleurs, notant qu'à peine 10 % de la population des pays en développement ont accès à l'Internet, l'orateur demande au Département de maintenir et de développer encore ses services radiotélévisuels, en respectant dûment la parité des six langues officielles de l'Organisation. Il exprime également l'espoir que les problèmes logistiques qui, plus tôt dans l'année, ont entraîné l'interruption des émissions radiophoniques en langue russe à destination de la Fédération de Russie pourront être dorénavant évités.

17. La délégation russe soutient les efforts du Département tendant à étendre le réseau des radios et chaînes de télévision partenaires dans le monde entier et à augmenter le nombre de langues dans lesquelles les informations sont diffusées; ces efforts doivent être

intensifiés. La délégation se félicite du rôle accru que jouent les centres d'information des Nations Unies et prend notamment note avec satisfaction du bon travail accompli par les centres d'information des Nations Unies à Moscou lesquels desservent non seulement la Fédération de Russie mais l'ensemble de la région de la Communauté des États indépendants. La délégation s'est félicitée des efforts déployés par le Département pour mettre en place des partenariats avec des organisations non gouvernementales et des organisations à but non lucratif grâce à des réunions d'information régulières et à des conférences annuelles. L'orateur fait également l'éloge du travail d'information mené par le Département à l'intention des jeunes au moyen d'un certain nombre d'émissions à succès et du Programme d'impact académique récemment mis en place.

18. S'agissant de l'importante question du multilinguisme, l'orateur dit que la Fédération de Russie se félicite du lancement des Journées des langues des Nations Unies, y compris la langue russe le 6 juin, anniversaire de la naissance du poète Alexandre Pouchkine. Il prend également note avec satisfaction de la large couverture accordée par le Département aux travaux de l'ONU dans divers domaines politiques, humanitaires et sociaux et se félicite de la tenue à l'ONU de concerts visant à marquer d'importantes dates au calendrier de l'Organisation. Sur ce point, il remercie particulièrement le Département de l'aide apportée à la tenue du concert interprété par l'orchestre symphonique des jeunes de la Communauté des États indépendants pour marquer le soixante-cinquième anniversaire de la Deuxième Guerre mondiale. La noble cause de ce concert – veiller à ce que de tels conflits mondiaux ne se reproduisent plus et à empêcher que l'histoire ne soit réécrite et falsifiée – est également défendue, de l'avis de la délégation russe, par l'organisation annuelle de la Journée internationale de commémoration en mémoire des victimes de l'Holocauste, un événement qui constitue un élément important du travail d'information de l'Organisation.

19. **M. Maboundou** (Congo), exprimant sa satisfaction pour le travail accompli par le Département de l'information, dit qu'il faut veiller à ce que les communiqués de presse de ce département reflètent fidèlement les vues exprimées par les délégations. Toute mauvaise interprétation de l'esprit et du fond des déclarations risque d'avoir des conséquences regrettables.

20. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication, y compris les nouveaux médias, contribuent au développement économique et social et à l'accomplissement des objectifs du Millénaire pour le développement mais elles peuvent également accentuer les disparités entre le Nord et le Sud. En Afrique, par exemple, de larges segments de la population n'ont pas accès à l'information sur les problèmes mondiaux ni sur leurs droits et responsabilités. Il importe de maintenir l'équilibre entre les moyens traditionnels de communication et les nouvelles technologies; il convient aussi de renforcer la visibilité du Fonds de solidarité numérique, qui est le principal instrument permettant d'édifier une société de l'information plus inclusive.

21. Le Gouvernement congolais a mis en œuvre une politique de développement des technologies de l'information et de la communication dans le but d'édifier la société de l'information et l'économie numérique d'ici à 2015. Ce programme comprendra la mise en place d'une infrastructure « large bande » dans le but de réaliser la connectivité complète du pays d'ici à 2015. En mai 2010, le Gouvernement congolais a officiellement lancé le projet Fibre optique interadministrations qui assurera un flux régulier d'informations essentielles. Il sera connecté au grand projet de réseau national et sous-régional de fibre optique prévu dans le projet de renforcement des capacités de transparence et de gouvernance financé par la Banque mondiale. De plus, le Congo a accueilli la troisième Conférence de plénipotentiaires de l'Union africaine des télécommunications qui a traité du thème de l'édification d'une infrastructure pour le développement numérique de l'Afrique et a adopté une déclaration synthétisant l'ensemble des engagements des pays africains en faveur du développement des technologies de l'information et de la communication, dans le cadre de l'Union africaine des télécommunications.

22. Les centres d'information des Nations Unies méritent des éloges pour le travail accompli dans l'organisation des activités axées sur les opérations de maintien de la paix, les droits de l'homme et la formation des journalistes ainsi que la célébration des journées internationales. Au Congo, le Centre d'information de Brazzaville a collaboré avec une organisation non gouvernementale locale pour animer un débat sur différentes formes de discrimination fondées sur la pigmentation et la race. Les centres

d'information doivent bénéficier de ressources supplémentaires qui leur permettent de continuer à forger des partenariats avec les autorités locales, les médias et la société civile dans le but de mener des campagnes de communication novatrices.

23. Soulignant l'importance du multilinguisme et relevant que la parité entre les six langues officielles de l'ONU n'est pas encore une réalité, l'orateur demande instamment au Département de l'information de redoubler d'efforts pour réduire l'écart qui ne cesse de se creuser entre l'anglais et les autres langues.

24. **M. Al-Zayani** (Bahreïn) se déclare satisfait des efforts déployés par le Département de l'information pour diffuser les informations dans les six langues officielles de l'Organisation afin de toucher un public plus large, de renforcer l'efficacité des messages contenus dans ce que l'ONU produit à l'intention des médias et d'attirer l'attention sur les grands problèmes préoccupant la communauté internationale. Le Département doit jouer un rôle décisif dans la réduction de la fracture numérique existant entre les pays en développement et les pays développés en mettant en place conformément à la résolution 34/182 de l'Assemblée générale un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication plus juste et plus efficace, dans la fourniture d'un flux d'informations libre, plus large et mieux équilibré qui soit conforme à la stratégie de communication adoptée par l'UNESCO à sa Conférence générale tenue en 1989 et dans le partage des retombées bénéfiques des nouvelles technologies de l'information et de la communication conformément à la Déclaration du Millénaire.

25. L'instauration d'un nouvel ordre de l'information et de la communication exige une coopération qui permette de mettre en place une infrastructure appropriée, d'aider au renforcement des capacités et d'assurer la formation des ressources humaines, particulièrement dans les pays en développement. Ces pays continuent de s'appuyer sur des moyens d'information plus traditionnels, un facteur qu'il convient de ne pas perdre de vue au moment de concevoir des produits d'information pour l'ONU. À cet égard, les centres d'information des Nations Unies remplissent une fonction vitale, notamment en contribuant aux activités marquant des occasions telles que la Journée internationale de la jeunesse.

26. Faisant l'éloge du travail accompli par le Département de l'information sur la question de la

Palestine, l'orateur dit qu'il espère que ce travail se poursuivra jusqu'à ce qu'une solution ait été trouvée pour la Palestine.

27. **M. Kafando** (Burkina Faso), félicitant le Département de l'information pour le travail accompli, dit que la Commission devrait encourager et appuyer les programmes et stratégies d'information et de communication exécutés par le Département afin d'assurer une meilleure visibilité aux activités de l'ONU. Le Département doit continuer de tout faire pour établir un meilleur équilibre entre les six langues officielles des Nations Unies. La délégation prend note avec satisfaction des efforts faits par le Département pour toucher un public plus large grâce aux nouvelles technologies de l'information et de la communication; toutefois, toutes les parties prenantes doivent renforcer et coordonner leur action de manière à promouvoir un meilleur accès à ces nouvelles technologies dans les pays du Sud, particulièrement en Afrique. Il y a lieu de continuer de recourir aux médias traditionnels afin d'éviter d'accentuer la fracture numérique entre le Nord et le Sud.

28. Les centres d'information des Nations Unies jouent un rôle essentiel dans la promotion du travail de l'Organisation; la délégation se félicite de leurs efforts pour renforcer leurs programmes d'information et de communication tant au niveau national qu'au niveau sous-régional tout en adoptant des stratégies de communication adaptées aux besoins des pays desservis. Compte tenu des difficultés que les centres d'information rencontrent, l'orateur demande aux États Membres de continuer à leur apporter le soutien nécessaire. Le Gouvernement du Burkina Faso fournit au centre d'information des Nations Unies – qui couvre également le Mali, le Niger et le Tchad – des locaux gratuits, des tranches d'antenne hebdomadaires gratuites à la télévision nationale et des tranches d'antenne gratuites à la radiodiffusion nationale pour la production d'une émission bimensuelle sur l'action de l'ONU. Malgré l'appui apporté par le Département de l'information et les gouvernements des pays desservis, le Centre a besoin de fonds supplémentaires. La délégation accueille avec satisfaction l'annonce selon laquelle un centre d'information des Nations Unies va être créé à Luanda (Angola) pour les pays africains lusophones.

29. **M. Woldearegay** (Éthiopie) dit que le Département de l'information joue certes un rôle essentiel dans la fourniture d'informations exactes, impartiales et complètes sur l'action de l'Organisation,

mais le manque de ressources et de moyens techniques dont souffrent les pays en développement fait qu'il est difficile à ces États d'accéder à la production du Département et de l'utiliser. La délégation éthiopienne estime donc que l'ONU, d'autres organisations pertinentes et la société civile doivent mobiliser des ressources et du savoir-faire pour combler le fossé numérique entre les pays développés et les pays en développement.

30. Le Département a beaucoup contribué à l'échelle mondiale à la sensibilisation aux grands problèmes revêtant une importance vitale pour l'humanité. L'Éthiopie, tout en se félicitant de ce que le Département a fait jusqu'ici dans ce domaine, est d'avis il y a lieu de renforcer encore la campagne menée à l'échelle du système pour donner une impulsion en faveur de la réalisation d'ici à 2015 des objectifs du Millénaire pour le développement.

31. Le recours aux médias traditionnels, notamment à la radio, à la télévision et à la presse écrite, reste important dans de nombreux pays en développement. L'ONU, avec ses partenaires, doit renforcer encore la diffusion d'informations dans le plus grand nombre possible de langues largement parlées.

32. **M^{me} Merritt** (États-Unis d'Amérique) dit que sa délégation continue d'encourager le Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information à trouver les moyens d'améliorer la coordination, l'efficacité et l'intégration des activités du Département de l'information dans l'ensemble du système des Nations Unies. À cet égard, sa délégation se félicite des efforts déployés par le Département pour se montrer plus efficace dans son soutien aux manifestations commémoratives qu'il couvre tout au long de l'année mais souligne également qu'il est important d'établir un programme solide d'activités de sensibilisation globale telles que la Journée internationale du souvenir des victimes de l'esclavage, la Journée internationale de commémoration en mémoire des victimes de l'Holocauste, la Journée internationale de réflexion sur le génocide de 1994 au Rwanda et d'autres programmes semblables de l'ONU.

33. **M. Zhumabekov** (Kazakhstan) dit que le Département de l'information joue un rôle vital dans la sensibilisation aux grandes questions, notamment la poursuite des objectifs du Millénaire pour le développement et l'établissement du programme ONU-Femmes. Le Département se doit de mettre en exergue

la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, à l'occasion du dixième anniversaire de son adoption.

34. En 2009, à l'initiative du Kazakhstan, l'Assemblée générale a adopté la résolution 64/35, aux termes de laquelle le 27 août a été proclamé Journée internationale contre les essais nucléaires pour commémorer la journée de 1991 où le Président Nazarbaev a fermé le site d'essais nucléaires du Kazakhstan à Semipalatinsk. Cette journée permet également de souligner qu'il faut que des efforts soient faits au plan international pour que l'énergie atomique soit utilisée exclusivement à des fins pacifiques et dans l'intérêt de toute l'humanité. À cet égard, l'orateur, au nom de sa délégation, exprime sa gratitude au Secrétaire général adjoint et à tout le personnel du Département pour le soutien qu'ils ont apporté au Kazakhstan dans l'organisation à New York d'activités devant marquer cette journée. Le succès rencontré a montré qu'il était nécessaire que ce type de sensibilisation soit mené de manière permanente et aussi large que possible dans le monde entier; la délégation kazakhe demande donc au Département de continuer de s'efforcer de promouvoir l'interdiction à l'échelle mondiale des essais nucléaires et de coopérer davantage à ces efforts avec d'autres départements du Secrétariat s'occupant d'activités liées aux armes nucléaires.

35. Une coordination plus étroite entre le Département et le Comité de l'information assurerait une meilleure couverture des activités de l'ONU. La délégation kazakhe se déclare favorable à ce que le Département étudie les nouvelles méthodes de travail, en particulier l'initiative sur l'impact académique. Elle se félicite de l'organisation de Journées des langues et des efforts réalisés pour recourir davantage à différentes langues afin de fournir aux populations de pays et régions différentes des informations sur l'action de l'ONU. La délégation se déclare préoccupée par les réductions de crédits que le Département a subies et par les répercussions que celles-ci ont inévitablement sur son activité.

36. **M. Sahraei** (République islamique d'Iran) dit que la mission la plus importante du Département de l'information doit être de fournir à tous des informations exactes, équilibrées, complètes, rapides et pertinentes sur les tâches et les responsabilités propres à l'ONU. Il faut instaurer une coopération plus étroite et une coordination plus poussée entre le Département

et le Comité de l'information qui joue un rôle important dans l'étude des politiques et des activités d'information de l'ONU. La délégation iranienne se félicite que l'Assemblée générale ait adopté la résolution 64/253, qui proclame le 21 mars Journée internationale de Norouz et encourage le Département à contribuer à la célébration du festival de Norouz et à jouer un rôle efficace dans la sensibilisation à cette manifestation.

37. La persistance du fossé numérique et le manque de ressources et d'équipements techniques sont parmi les principales difficultés que le monde en développement rencontre. Les pays en développement souffrent du caractère injuste, inéquitable, partial et monopolisé du monde des médias. Il est regrettable que certains pays développés, tirant profit de leur monopole sur les techniques modernes de communication, s'efforcent continuellement de déformer les faits et d'inventer des événements et des réalités. La communauté internationale devrait prendre des mesures pour rectifier les déséquilibres qui gênent l'accès par tous les États Membres aux technologies de l'information et de la communication. À cet égard, la délégation iranienne encourage le Département à jouer un rôle efficace dans la mise en place d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication fondé sur la libre circulation et la diffusion équilibrée des informations. À cette fin, le Département devrait renforcer son infrastructure technologique afin d'améliorer ses activités, notamment dans des domaines offrant un intérêt particulier pour les pays en développement.

38. Le Département a pour responsabilité importante de sensibiliser la communauté internationale à la question de la Palestine et de faire davantage ressortir les effets négatifs de l'occupation illicite sur la situation humanitaire dans les territoires palestiniens occupés. La délégation iranienne déplore les actes de plus en plus nombreux d'islamophobie, la tendance croissante à l'intolérance à l'égard des musulmans et le nombre grandissant d'actes de violence à l'encontre des musulmans dans certaines sociétés occidentales. Il demande au Département d'utiliser sa présence dans le monde entier pour contrer ce phénomène et promouvoir la tolérance religieuse et le respect de toutes les religions et les valeurs culturelles.

39. Les centres d'information des Nations Unies constituent le véritable interface entre l'ONU et la communauté internationale et jouent un rôle crucial

dans l'amélioration de l'image de l'Organisation auprès du public. Il faut instaurer une consultation étroite et une meilleure coordination entre les centres d'information et les pays hôtes. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication doivent être accessibles, des ressources adéquates doivent être attribuées aux centres, et une attention vigilante doit être accordée aux caractéristiques culturelles, sociales et économiques ainsi qu'aux besoins des différentes régions couvertes par les centres.

40. La délégation iranienne attache une grande importance aux efforts du Département en matière de multilinguisme. Le Département devrait continuer de diversifier ses efforts pour prendre en compte non seulement les six langues officielles des Nations Unies mais également les langues locales que l'on considère généralement comme étant à la racine de grandes cultures et civilisations, notamment le perse qui constitue une source sans pareille d'intégration et de solidarité entre plusieurs pays de la région.

41. **M^{me} Laose** (Nigéria) dit que le Nigéria, pays avec une population à prédominance jeune, se félicite de ce que le Département de l'information maintienne le contact avec les jeunes. L'avenir appartient aux jeunes et ce n'est donc qu'en provoquant le dialogue avec eux que l'on renforcera l'entente à l'échelle mondiale et que la culture de la paix entre les civilisations reposera sur une base solide. Assurer la liaison entre la population africaine, dont 70 % sont des jeunes, avec le reste du monde devrait être une priorité. Si l'information parvient jusqu'aux jeunes Africains, l'analphabétisme s'en trouvera réduit, l'entente renforcée et la voie ouverte vers une Afrique plus stable au plan politique, économique et social et ainsi vers la paix et la sécurité mondiale..

42. Le Nigéria se considère avec fierté comme exerçant une influence déterminante en Afrique en matière de liberté de la presse. Son gouvernement est résolu à appliquer strictement l'état de droit et, par extension, à respecter toutes les libertés fondamentales. Il condamne donc les restrictions extrajudiciaires imposées aux journalistes dont certains ont eu à payer de leur vie la publication de ce en quoi ils croyaient.

43. La production d'informations dans un grand nombre de langues et le recours à des méthodes de communication à la fois traditionnelles et modernes permet au Département de faire connaître les diverses

activités de l'ONU de manière plus efficace. Aucun effort ne devrait être épargné pour que les régions qui n'ont pas les ressources suffisantes pour bénéficier pleinement de l'autoroute de l'information aient accès à l'information.

44. En tant que pays fournisseur de contingents, le Nigéria a un intérêt particulier dans la sécurité des soldats de la paix et la réussite des opérations de maintien de la paix. L'accueil réservé aux soldats de la paix dans les pays où ils interviennent dépend pour l'essentiel de la manière dont on les perçoit. L'excellent travail de diffusion de l'information mené constamment par le Département dans les pays hôtes, notamment lorsque ce travail est bien ciblé avant même l'arrivée des soldats de la paix, crée un environnement porteur et aide donc à poursuivre les objectifs que s'est fixés l'ONU en matière de paix et de sécurité internationales.

45. **M. Ramadan** (Liban) dit qu'un partenariat solide entre le Département de l'information et le Comité de l'information est essentiel pour garantir que le Département s'acquitte avec succès de son rôle de sensibilisation. Le Département obtiendra en outre les résultats voulus si il touche le plus large public possible, y compris dans les pays en développement où l'on manque de ressources et de moyens pour accéder aux informations sur toute la gamme des activités de l'Organisation. La délégation libanaise se félicite du programme spécial d'information du Département sur la question de la Palestine qui sensibilise le public aux souffrances de la population palestinienne en territoire occupé et qui propose une solution juste au conflit arabo-israélien conforme aux résolutions du Conseil de sécurité et prend note également avec satisfaction du programme annuel de formation de 10 jeunes journalistes palestiniens.

46. Le succès dépendra également de l'application renforcée du multilinguisme par le Département : une parité totale, en termes de ressources et d'appui technique, doit être assurée sur tous les sites Web de l'ONU dans toutes les langues officielles et l'information doit être, dans toute la mesure possible, diffusée dans les langues locales partout où existent des centres d'information des Nations Unies. Afin, comme c'est son rôle de mieux combler le fossé numérique qui existe entre les pays en développement et les pays développés, le Département doit être doté des ressources nécessaires qui doivent être déployées de manière efficace. Il importe également de renforcer

le rôle et la portée des centres d'information des Nations Unies qui, à l'heure actuelle, produisent des informations dans plus de 40 langues et gèrent des sites Web dans 29 langues. Le Liban apprécie, quant à lui, l'importance du travail accompli par le Centre d'information des Nations Unies à Beyrouth. Enfin, renforcer et garantir la liberté des médias est une condition fondamentale de l'efficacité du Département.

47. **M^{me} Khan** (Bangladesh) dit que son gouvernement est sensible à l'accent que le Département de l'information met sur le multilinguisme et plus particulièrement à l'intérêt personnel que le Secrétaire général adjoint accorde à la parité linguistique sur le site Web de l'ONU et ailleurs. L'institution de Journées des langues a été une initiative méritant des éloges. De plus, la Journée internationale de la langue maternelle doit être observée sérieusement dans le monde entier. De nombreuses minorités voient leur langue menacée par suite de la mondialisation et de la désintégration économique; ces langues ont besoin de financement pour survivre mais également pour trouver la place qui leur revient dans le panorama linguistique mondial. La langue représente non seulement un héritage culturel individuel mais également le lien commun qui unit tous les peuples.

48. En sa qualité de pays gros contributeur de contingents, le Bangladesh demande instamment au Département de faire connaître, au plan local et international, les services rendus par les soldats de la paix des Nations Unies. La volonté du Gouvernement du Bangladesh d'institutionnaliser l'égalité des sexes ressort de son déploiement d'un contingent de police entièrement féminin à Haïti.

49. Le changement climatique est une autre question urgente. Le Bangladesh, un des pays les plus vulnérables sur ce point, estime que le Département devrait encore renforcer sa démarche aussi bien au plan stratégique qu'au plan opérationnel, non seulement en diffusant des informations mais également en aidant à réduire le déficit informationnel et en rassemblant les compétences et les connaissances obtenues du monde entier pour relever collectivement ce défi.

50. Dans un monde de plus en plus divisé sur des questions de culture et de religion, le Département doit montrer la voie en menant une campagne de communication cohérente et sans exclusive qui mette en évidence les points communs et non pas les divergences et fasse ressortir les moyens de dégager

une attitude solidaire fondée sur des échanges culturels. Le grand poète bengali Rabindranath Tagore a rêvé d'un monde exempt de sectarisme, de haine et d'oppression et, dans ce contexte, le Département devrait étudier la manière d'honorer le cent cinquantième anniversaire de sa naissance en 2011.

51. **M. Harleston** (Sierra Leone) dit que, compte tenu du besoin crucial d'une réponse multilatérale aux défis contemporains, le travail accompli par le Département de l'information pour diffuser des informations et sensibiliser le public aux problèmes a acquis une importance de plus en plus critique. L'information est une pièce maîtresse de la réussite dans un monde en évolution constante; faute de nouvelles crédibles, les rumeurs se propagent. Le réseau des centres d'information des Nations Unies est un exemple de la manière dont l'information peut être diffusée sans heurt dans le monde entier et peut réduire la fracture qui existe entre les pays développés et les pays en développement en matière d'accès à l'information. La Sierra Leone se félicite également des efforts faits pour augmenter le nombre de stations radio des Nations Unies et pour améliorer leurs programmes au plan mondial. Le conflit qui a sévi en Sierra Leone a montré quel rôle critique la Radio des Nations Unies peut jouer et combien sa portée est supérieure à celle de la radio nationale. Le Département devrait maintenant faire largement connaître le succès rencontré par la Mission intégrée de maintien de la paix des Nations Unies en Sierra Leone.

52. L'utilisation croissante des médias en ligne et des sites de réseaux sociaux fait ressortir le défi auquel les pays en développement se trouvent confrontés et le fossé qui se creuse entre l'Afrique et le reste du monde dans le domaine des technologies de communication. Les pays en développement devaient réagir s'ils veulent rattraper le retard dans ce domaine. L'Internet s'implante certes de plus en plus mais seulement 4 % environ des Africains y ont accès.

53. La Sierra Leone a réalisé des progrès dans la modernisation de son secteur de l'information et de la communication en adoptant une législation qui a assuré l'autonomie du service de la radiodiffusion en Sierra Leone et elle a élaboré une législation sur la liberté de l'information. En application de sa politique nationale concernant les technologies de l'information et de la communication, un conseil consultatif a été créé et des efforts sont déployés pour assurer les services d'information aux zones rurales grâce à l'installation

de câbles à fibres optiques aux quatre coins du pays. Dans le cadre d'une initiative de gouvernance ouverte, le Gouvernement a rassemblé des gens ordinaires et des responsables publics au sein d'une série de forums dans tous les pays de manière à exprimer les préoccupations et les questions et obtenir des réponses directes. Le développement durable exigeant une action directe, une des principales priorités du Gouvernement a été d'établir un programme mettant en place des changements structurels qui assurent une prospérité participative et partagée.

54. En sa qualité de pays contributeur de contingents, la Sierra Leone est tout à fait disposée à favoriser un élargissement de la paix et de la sécurité internationales et reconnaît l'avantage incomparable qu'apporte à cet égard la diffusion de l'information. Elle soutient la détermination du Département à défendre la liberté de l'information en tant que droit naturel.

Adoption de projets de résolution

55. **Le Président** croit comprendre que la Commission souhaite se prononcer conjointement sur les deux projets de résolution concernant les questions relatives à l'information : le projet de résolution A, concernant l'information au service de l'humanité et le projet de résolution B concernant les politiques et les activités de l'ONU en matière d'information, qui figurent tous les deux dans le rapport du Comité de l'information (A/65/21, chap. IV). Aucun des deux projets n'a d'incidence sur le budget-programme.

56. *Le projet de résolution A et le projet de résolution B sont adoptés.*

La séance est levée à 17 heures.